

Initiatives ministérielles

M. Barrett: Exactement!

M. Riis: Un pour les Canadiens et un autre distinct pour. . .

Une voix: Pour les députés faisant l'objet d'une enquête.

M. Riis: Eh bien, les députés faisant l'objet d'une enquête, mais des membres de la Chambre des communes et des sénateurs.

Je pense que je parle au nom de tous les membres du caucus du Nouveau Parti démocratique quand je déclare que, à notre avis, il devrait n'y avoir qu'un seul système de justice.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Nous ne pouvons accepter qu'un seul système de justice.

Mon collègue, le whip du gouvernement écoute attentivement à sa place et nous attendons ses commentaires avec impatience. Je pense qu'il a peut-être une interprétation différente à propos de la gravité de cette question.

Nous pourrions invoquer les questions de forme et il pourrait estimer qu'en ce qui concerne la lettre exacte de la loi, en particulier dans le cas des articles 52.7 et 52.6, théoriquement nous nous inquiétons peut-être trop. Mais ne le faudrait-il pas, plutôt que de n'avoir aucune inquiétude à ce sujet? Mon collègue de Churchill a soulevé cette question cruciale et nous devrions débattre peut-être notamment de la gravité de celle-ci?

Le fait qu'elle ait été soulevée et que personne du Parti libéral ni du Parti conservateur n'en ait même discuté ou se soit élevé contre elle, ne peut que nous laisser supposer qu'ils se sentent très mal à l'aise aujourd'hui.

Une voix: Quelle honte!

M. Riis: Ils ont l'air d'accepter une procédure qui va placer les députés dans une situation très équivoque si nous créons l'impression qu'il y a deux systèmes de justice. Je demande à mes collègues libéraux et conservateurs de participer au débat. Je pourrai alors décider si mon ami de Churchill a mal interprété l'amendement. J'en doute. C'est un problème grave, un problème de perception, et nous devons absolument affirmer qu'il n'y a qu'un seul système de justice qui s'applique autant aux députés qu'aux autres Canadiens et que personne n'a droit à un traitement de faveur.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis ravi d'entendre ces applaudissements des députés du NPD. Le député de Kamloops m'étonne, car il semble insinuer que nous sommes en train de

monter un complot. Le projet de loi C-79 a été présenté à la Chambre l'an passé, en juin, et je me souviens que le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique voulait que la Chambre franchisse les trois étapes en une seule journée. C'est parce que notre parti s'y est opposé que le projet de loi n'a pas été adopté dans sa version originale. . .

Des voix: Règlement!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Le député de Churchill invoque le Règlement.

M. Murphy: Monsieur le Président, si le député se reporte au mois de juin l'an passé, il constatera que c'est le Nouveau Parti démocratique qui s'était opposé à l'adoption en une seule journée. Nous avions exprimé des réserves au sujet de certaines dispositions et nous voulions que le projet de loi soit renvoyé à un comité.

M. Milliken: De toute évidence, ce n'était pas un rappel au Règlement, et je continue à affirmer que c'est notre parti qui, à toutes les étapes du processus, s'est opposé à l'adoption de ce projet de loi, sous sa forme originale, au mois de juin 1990.

Ensuite, nous avons eu droit aux monstrueuses allégations du député de Kamloops. Il a prétendu que le projet de loi n'était qu'une farce et qu'il s'y opposait désormais, parce qu'il s'était rendu compte que nous avions de bonnes raisons de nous opposer à l'adoption du projet de loi dans sa version originale. Par la suite, le projet de loi a été renvoyé à un comité spécial.

Si je ne m'abuse, le député de Churchill siégeait à ce comité spécial. Je crois qu'il y a siégé tout l'été. Le whip du gouvernement prétend que le député n'y était que la moitié du temps, mais il reste qu'il a assisté aux séances du comité et participé aux délibérations. En novembre 1990, le comité a présenté à la Chambre son rapport dans lequel il recommandait quelques amendements au projet de loi, des amendements très valables, qui ont été approuvés et le projet de loi a été adopté à la Chambre le 30 novembre.

Voilà que ce projet de loi nous revient du Sénat avec quelques propositions d'amendements techniques que les députés de notre parti appuient. L'autre jour, quand il a été proposé que les amendements proposés par le Sénat soient lus pour la deuxième fois, je suis intervenu pour préciser que j'appuyais et que mon parti appuyait les amendements. Nous maintenons notre appui.

Des voix: Bravo!